



---

## Compte rendu de la réunion de la commission d'éthique de l'UPM© Mercredi 8 août 2012

**Présents:** Michel DEFOUR, Philippe DONNEAUX, Stéphane DOR, Philippe GILLAIN, Lionel GRAINDORGE et Jean-Claude MASSART.

**Excusé:** Laurence COMMINETTE, Jean-François DESSAMBRE, Christine DONJEAN et Madeleine DAMBOUR.

---

La commission remercie notre hôte Michel pour l'accueil en ses bureaux et l'abondance de sa table.

MD signale trois points importants qui devraient être ajoutés aux conditions générales de l'UPMC :

- l'engagement du client à fournir des documents « irréprochables » d'un point de vue des droits d'auteur ;
- le prestataire n'est tenu en aucun cas à céder ses fichiers ;
- la responsabilité de l'archivage.

Au sujet du second point, J-CM souligne que tous les fichiers, dessins, croquis, esquisses et autres moyens utilisés par le prestataire restent sa propriété. Les PDF sont aussi trop souvent modifiés sans l'accord de l'auteur rappelle SD. Quels moyens de pression avons-nous pour empêcher de tels comportements s'interroge LG ?

PHG souhaite confier la relecture de nos conditions générales au cabinet DEHIN.

SD : quand allons-nous recevoir des subsides de l'État pour financer nos démarches juridiques ? Voyons si avec nos relations politiques, nous pouvons exercer une quelconque pression en ce sens. Voir si Paul-Emile MOTTARD, par exemple, est « libre » pour écouter nos revendications en la matière...

PHG recadre cette discussion. Si nous devons faire cette démarche auprès du monde politique, nous devons préparer un dossier en bonne et due forme. Il faut soumettre cette question au comité, la mettre à l'ordre du jour de la prochaine réunion.

MD met en garde contre la perte de liberté ou de reconnaissance de l'UPMC si l'aide politique « déteint » sur notre union professionnelle et qu'elle nous colle une étiquette qui plus est si elle est colorée...

MD : « Nous sommes nos propres acteurs de notre malheur » ! Il en va de même pour les tarifs pratiqués. Si nous laissons se développer ce climat de non reconnaissance de nos droits, il ne faudra pas se plaindre de la dégradation de notre profession.

LG : que pouvons-nous faire quand des jeunes frais et moulus sortis de l'école proposent des projets gratuits et travaillent à des prix anormalement bas ?

J-CM : il faut informer les jeunes que ces pratiques sont nuisibles à long terme pour la profession.

MD : n'est-ce pas un combat perdu d'avance suite aux transformations fondamentales de notre profession et des moyens de communication en constante mutation ? La présence de jeunes dans cette commission permettrait d'avoir une autre réflexion face aux problèmes posés dans cette commission. A méditer.

La problématique « SMART » et de la concurrence vis-à-vis des sociétés subsidiées est à nouveau abordée. Il faudrait revoir la législation en la matière. Encore un point à soumettre à notre « politicien de service »...

LG : c'est pourquoi l'UPMC doit être une balise, un guide en la matière.

SD : sous la forme de la Charte Éthique de l'UPMC par exemple à transmettre aux écoles de communication.

MD : l'UPMC ne doit pas être non plus l'assistant des refoulés de la communication mais être une garantie d'excellence par rapport à la concurrence. Il faut faire prendre conscience à nos membres de la valeur de ce qu'ils sont.

PHG : l'UPMC ne doit pas que protéger ses membres mais aussi les pousser à se mettre en avant. Il serait intéressant d'éditer à intervalles réguliers quelques phrases ou mots-clés qui rappellent ce que nous valons.

LG propose de les mettre en page d'une façon ludique et/ou percutante... A suivre.

SD : il faut préparer la « News Letter » de la rentrée.

Veillez noter que la prochaine réunion de la commission d'éthique aura lieu le **vendredi 28 septembre 2012 à 14h00** à la Maison de la Presse.

Merci de confirmer votre présence pour le mercredi 26 au plus tard.